

La procédure de visa étudiant pour le Royaume Uni

FAQ

Le 1er janvier 2021, le gouvernement britannique a annoncé un nouveau régime migratoire impliquant de nouvelles règles pour obtenir un visa.

Les étudiants français désireux d'étudier au Royaume-Uni à **partir du 1er janvier 2021** pourront demander un visa sous certaines conditions.

1. Qui peut bénéficier d'un visa étudiant au Royaume-Uni ?

Tout étudiant français peut demander un visa si :

- Il est âgé de 16 ans ou plus ;
- Il a été accepté dans un établissement d'enseignement agréé ;
- Il est en capacité de financer ses études ;
- Il est en mesure de lire, parler, écrire et comprendre l'anglais ;
- Il a l'accord de ses parents pour déposer sa demande de visa, s'il est mineur.

Les **"short-term students"** (pour un séjour d'études de 6 mois maximum) sont exclus de l'obligation de visa.

2. Quel cours puis-je suivre ?

L'étudiant devra prouver, via la Confirmation of Acceptance for Studies (CAS), qu'il a été admis au sein d'un établissement d'enseignement proposant notamment un cursus à temps plein avec un grade RQF de niveau 6 ou supérieur, dispensé dans le cadre d'un échange.

Référentiel :

Level 1	GCSE (grades D-G or 3-1)
Level 2	GCSE (grades A*-C or 9-4)
Level 3	A level
Level 4	Year 1 of a 3 year Bachelor's degree, Higher National Certificate (HNC)
Level 5	Year 2 of a 3 year Bachelor's degree, Higher National Diploma (HND), Foundation degree
Level 6	Bachelor's degree
Level 7	Postgraduate, Master's degree
Level 8	Doctorate

3. De quels éléments ai-je besoin pour la procédure d'instruction ?

Preuves financières (frais de subsistance pour le séjour ; rappel : pas de frais d'inscription dans le cadre d'un programme d'échange) et connaissance de l'anglais (examen Secure English Language Test), niveau B2 minimum pour le niveau Licence.

4. Où et quand puis-je déposer ma demande ?

Je peux déposer ma demande de visa 6 mois avant le début de mes études, la procédure prend 3 semaines.

Documents nécessaires :

- Passeport en cours de validité
- La **Confirmation of Acceptance for Studies (CAS)** (numéro CAS obtenu par email)
- Un document attestant de l'accord des deux parents ou du tuteur légal si **l'étudiant est mineur**, avec un certificat de naissance pour attester du nom des parents
- Pour les étudiants doctoraux, il sera dans certains cas nécessaire d'obtenir un certificat ATAS
- Un **test pour la tuberculose**, si l'étudiant réside dans l'un des pays suivants

Pour plus de précisions, voir [ici](#).

La candidature se fait ici : <https://www.gov.uk/apply-to-come-to-the-uk>

Le coût pour une demande de visa étudiant est de **£348**, auquel il faut ajouter la cotisation santé.

Prise de rendez-vous dans un Centre de Visa : <https://www.gov.uk/find-a-visa-application-centre>

5. Que faire une fois ma demande acceptée ?

Niveau Licence, le visa est valable 5 ans.

Niveau Master (et au-delà) : pas de limite de temps.

Une fois que ma demande de visa est approuvée, j'obtiens mon permis de résidence biométrique, ou un document en ligne, sur l'application « UK Immigration : ID Check », attestant de mon statut.

NB : Mise à jour le 8 avril 2021.